



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB - 29.03.2019

Numéro de publication: HR01-1004599401

Canton: NE

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées MLC Partners Sàrl, Neuchâtel

MLC Partners Sàrlfaubourg du Lac 6

2000 Neuchâtel

Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SARL)

IDE: CHE253695921

Siège: Neuchâtel

Objectif

acquisition, détention, administration, gestion et vente de participations dans d'autres entreprises ou sociétés, à l'exception de sociétés immobilières en Suisse, conseil d'assistance et délivrance de services personnalisés aux entreprises, en particulier dans les domaines financiers, managérial et des ressources humaines (pour but complet, cf. statuts).

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Registre journalier no 996 du 26.03.2019

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Neuchâtel

Révision:

Renonciation à la révision

MLC Partners Sàrl, à Neuchâtel, faubourg du Lac 6, 2000 Neuchâtel, CHE-253.695.921. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 18.03.2019, modifiés le 25.03.2019. But: acquisition, détention, administration, gestion et vente de participations dans d'autres entreprises ou sociétés, à l'exception de sociétés immobilières en Suisse, conseil d'assistance et délivrance de services personnalisés aux entreprises, en particulier dans les domaines financiers, managérial et des ressources humaines (pour but complet, cf. statuts). Capital social: CHF 25'000. Associés: Alaimo Laurent, de France, à Orchamps-Vennes, F, avec 225 parts sociales de CHF 100, et Schelling Marc André, de Siblingen, à La Grande Béroche, avec 25 parts sociales de CHF 100. Gérants: Alaimo Laurent, président, et Schelling Marc André, lesquels signent individuellement. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par courrier écrit, télécopie ou courrier électronique. Selon déclaration du 18.03.2019, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et a renoncé à un contrôle restreint.